



EuropeAid/134337/IH/SER/CI – Lot 1

Appui institutionnel à la composante Hydraulique du Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM) en Côte d'Ivoire

*Inventaire des points d'eau de la région
d'Indenié-Djuablin*

Septembre 2016

Ref MWH 47501630



Le contenu de cette note est de la seule responsabilité de MWH et ne peut en aucune manière refléter les vues de l'Union Européenne. Ce rapport a été élaboré pour le seul usage et bénéfice de l'Autorité Contractante. Il est le résultat d'une analyse indépendante, et ni MWH, ni les auteurs acceptent ou assument une quelconque responsabilité ou obligation vis-à-vis de toute tierce partie.

Résumé

TITRE DU PROJET : Appui institutionnel à la composante Hydraulique du Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM) en Côte d'Ivoire

RÉFÉRENCE PROJET : EuropeAid/134337/IH/SER/CI

DONNÉES GÉNÉRALES

PAYS : Côte d'Ivoire

BÉNÉFICIAIRE : Ministère des Infrastructures Economiques

STRUCTURE D'ACCUEIL : Office National de l'Eau Potable (ONEP)

ADRESSE : 04 BP 42 Abidjan 04

TÉLÉPHONE 22 43 44 94 – poste 113

E MAIL : pham.lot1@gmail.com

CONTRACTANT

SOCIÉTÉ MWH
www.mwhglobal.com

ADRESSE Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid, 92
B-1310 La Hulpe
BELGIUM

TÉLÉPHONE +32 2 6552230

FAX +32 2 6552280

PERSONNE DE CONTACT Mr. Chloé Lermuzeaux
chloe.lermuzeaux@mwhglobal.com
+32 2 655 22 55

SIGNATURE

TYPE DE RAPPORT : Rapport de mission 8

VERSION DU RAPPORT : 1

PÉRIODE DU RAPPORT : 01 juillet – 30 septembre 2016

AUTEUR DU RAPPORT : Ir Eric Vanden Borre – Consultant Système de Maintenance des équipements d'hydraulique rurale

RÉVISION DU RAPPORT Joseph van Loon – Chef de Mission de l'Assistance Technique

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	1
2. HISTORIQUE ET CONTENU.....	3
3. RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCES	4
4. RÉSULTATS.....	5
5. ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS.....	9
5.1. Conseil Régional	9
5.2. Abengourou	12
5.3. Agnibilekro.....	15
5.4. Bettie.....	16
5.5. Niable.....	18
6. ANNEXE.....	19
6.1. Conseil Régional	19
6.2. Abengourou	30
6.3. Agnibilekro.....	33
6.4. Bettie.....	36
6.5. Niable.....	38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de la population selon la taille des villages.....	5
Tableau 2 : Répartition des PMH par CT	5
Tableau 3 : Etat des PMH.....	6
Tableau 4 : Répartition des PMH selon leur marque	6
Tableau 5 : Répartition des pompes selon leur âge (date d'installation)	7
Tableau 6 : Répartition des marques de pompes en fonction de leur âge	7
Tableau 7 : Répartition des HVA et des bornes-fontaines	7
Tableau 8 : Type d'alimentation en eau dans les infrastructures sociales.....	8
Tableau 9 : Etat de l'AEP dans les infrastructures sociales	8
Tableau 10 : Estimation du nombre de nouveaux points d'eau nécessaires.....	8
Tableau 11 : Répartition de la population selon la taille des villages.....	9
Tableau 12 : Etat des PMH.....	9
Tableau 13 : Répartition des PMH selon leur marque	10
Tableau 14 : Répartition des pompes selon leur âge (date d'installation)	10
Tableau 15 : Répartition des marques de pompes en fonction de leur âge	11
Tableau 16 : Type d'alimentation en eau dans les infrastructures sociales.....	11
Tableau 17 : Etat de l'AEP dans les infrastructures sociales	11
Tableau 18 : Répartition de la population selon la taille des villages.....	12
Tableau 19 : Etat des PMH.....	12
Tableau 20 : Répartition des PMH selon leur marque	13
Tableau 21 : Répartition des pompes selon leur âge (date d'installation)	13
Tableau 22 : Répartition des marques de pompes en fonction de leur âge	14
Tableau 23 : Répartition de la population selon la taille des villages.....	15
Tableau 24 : Répartition de la population selon la taille des villages.....	16
Tableau 25 : Etat des PMH.....	16
Tableau 26 : Répartition de la population selon la taille des villages.....	18

Liste des acronymes et abréviations

AEP	Adduction d'Eau Potable / Approvisionnement en Eau Potable
CFA	Communauté Financière Africaine
CR	Conseil Régional
CT	Collectivités Territoriales
DTH	Direction Territoriale de l'Hydraulique
HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PHAM	Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire
PMH	Pompe à Motricité Humaine

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le volet Institutionnel du Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM) a réalisé, en juillet et août 2016, un inventaire des infrastructures hydrauliques (pompes à motricité humaine, réseaux d'hydraulique villageoise) desservant le milieu rural et semi-urbain dans les régions de Tonkpi et d'Indenié-Djuablin.

Ces inventaires, menés par des artisans-réparateurs encadrés par les DTH et l'ONEP, ont été réalisés avec l'objectif d'être exhaustifs.

Ils doivent servir de base de travail pour les collectivités territoriales de ces régions qui ont reçu la responsabilité du service de l'eau.

Dans la région d'Indenié-Djuablin, un total de 286 PMH ont été visitées et il ressort que seulement 54% de celles-ci sont parfaitement fonctionnelles. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 35%.

Il a été constaté que 57% des pompes ont été installées il y a plus de 10 ans et 21% il y a plus de 20 ans. L'âge des pompes est un facteur important intervenant dans les pannes. Il est donc important, si la région veut conserver un taux de panne faible, qu'elle entreprenne des campagnes de renouvellement de ses ouvrages.

Les infrastructures sociales (écoles, centres de santé) ont également été visitées. Un total de 109 établissements ont été recensés dont 74 ne disposent d'aucun point d'eau (68%) et 11 nécessitent des travaux de réhabilitation des points d'eau (10%).

Pour couvrir l'ensemble des besoins en eau de la région, il est nécessaire de réaliser 389 nouveaux points d'eau (PMH ou borne-fontaine).



2. HISTORIQUE ET CONTENU

Le Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM) vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé des populations de la zone du programme par un accès à de meilleurs services sociaux de base en matière d'eau et d'assainissement.

Sous sa composante Hydraulique, le PHAM vise en particulier à améliorer l'accès à l'eau potable des populations de la zone d'intervention et à assurer la performance de l'entretien et de la gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable.

La composante a deux volets.

- Le **volet Travaux** est mis en œuvre dans le cadre d'une convention de délégation signée entre la Kreditanstalt für Wiederausbau (KfW) et l'UE. Il prévoit la construction et la réhabilitation de 100 systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) qui contribueront à augmenter le taux de desserte en eau potable et la qualité des services dans la zone couverte par le programme.
- Le **volet Appui institutionnel** est mis en œuvre en gestion décentralisée partielle par la Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire-Union Européenne (CCC CI/UE) qui a fait appel à une assistance technique pour, en particulier :
 1. contribuer, en concertation avec les acteurs concernés, à la conception et à la rédaction de la politique sectorielle de l'eau potable et assister les autorités ivoiriennes dans sa mise en œuvre effective ;
 2. accompagner les autorités ivoiriennes dans le processus de déconcentration et de décentralisation, qui prévoit le transfert de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'eau potable en milieu rural de l'Etat aux collectivités décentralisées.
 3. contribuer à la pérennisation des infrastructures d'hydraulique rurale, à travers la professionnalisation de la gestion et de la maintenance des points d'eau en milieu rural à l'échelle nationale.

L'équipe de l'Appui Institutionnel à la composante Hydraulique du PHAM a réalisé la première phase de son intervention qui a consisté en la réalisation des projets d'un document de politique sectorielle, du cadre institutionnel accompagnant le transfert de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures hydrauliques vers les Collectivités Territoriales ainsi qu'une stratégie de gestion et de maintenance des infrastructures d'eau potable en Côte d'Ivoire.

La phase suivante est consacrée à l'application des textes validés dans deux régions pilotes, une dans la zone d'intervention du PHAM et l'autre en dehors de cette zone. Après consultation avec l'ARDCI, le choix pour la région pilote à l'intérieur de la zone d'intervention des travaux HCA du PHAM s'est porté sur la région de Tonkpi. Pour la région pilote en-dehors de cette zone, le choix s'est porté sur la région de l'Indenié-Djuablin.

Afin d'exercer les rôles qui leur sont dévolus par le transfert de compétences dans le secteur de l'alimentation en eau potable, les Collectivités Territoriales doivent disposer d'une base de connaissance des ouvrages existant sur leur territoire. Actuellement, la base de données des ouvrages est incomplète.

Pour remédier à ce problème, l'inventaire des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu rural des régions de Tonkpi et Indenié-Djuablin ont été conduit en juin-juillet 2016 dans le cadre du PHAM.

3. RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCES

Les données ont été collectées en utilisant la plateforme de collecte de données AkvoFlow, un système déjà expérimenté par l'ONEP pendant le projet UNICEF/PADEHA financé par le Royaume des Pays-Bas. L'ONEP a l'intention de commander la licence d'utilisation de cette plateforme, permettant un hébergement des données avec la technologie Cloud à travers l'Internet. La procédure d'acquisition est en cours.

Pendant les inventaires, ont été collectées des informations sur la présence et l'état des points d'eau potable, sur l'approvisionnement des localités dépassant les 100 habitants et sur les infrastructures communautaires. Les infrastructures d'eau potable et des infrastructures communautaires ciblées sont les suivantes :

- Points d'eau
- Ecoles
- Centres de santé
- Lieux de culte
- Marchés

Pour chaque infrastructure ont été collectées : les coordonnées géographiques, la structure et le mode de gestion, la population concernée ainsi que des données spécifiques à chaque infrastructure (fréquentation, besoins, état des infrastructures, situation eau, etc.).

Cet inventaire, réalisé par des Artisans-Réparateurs, encadrés par les DTH, des agents de l'ONEP et des consultants du Programme, s'est voulu exhaustif pour les deux régions.

Il a pour but de fournir une situation de base pour les autorités régionales et communales.

Il a également permis d'identifier les besoins quantitatifs en ouvrages neufs, réhabilitations et équipements pour assurer le service public de l'eau potable pour la population rurale de chaque Collectivité.

Le travail effectué pour obtenir ces inventaires est une première et a été réalisée selon une méthodologie nouvelle. Elle comporte ses limites.

Charge maintenant aux collectivités de s'approprier l'inventaire qui leur est offert, de développer leur propre méthodologie d'inventaire et de corriger les erreurs éventuelles qu'elles constateraient.

4. RÉSULTATS

Dans la région d'Indenié-Djuablin, 138 villages et 78 campements ont été recensés et visités. Un total de 286 PMH ont été visitées, ainsi que 26 HVA (soit 117 bornes-fontaines).

Un total de 109 infrastructures sociales ont été visitées : 26 établissements de santé, 82 établissements scolaires, 1 lieu de culte. Seulement 31% de ces infrastructures disposent d'un point d'eau fonctionnel.

Selon la législation actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire, et notamment les textes de décentralisation, les points d'eau en milieu rural sont de la responsabilité des Collectivités Territoriales. Cela signifie que les Communes ont à leur charge l'alimentation en eau potable sur l'étendue de leur juridiction, y compris en milieu rural. La Région a, quant à elle, la responsabilité sur toute l'étendue de sa juridiction qui n'est pas communalisée.

Dès lors, dans la Région d'Indenié-Djuablin, les CT concernées sont au nombre de 5 : le Conseil Régional et 4 communes.

Hors des centres urbains, la population est répartie dans 130 villages dont la population est comme suit :

Tableau 1 : Répartition de la population selon la taille des villages

population	nb villages
< 100 hab.	0
100 à 1.000 hab.	39
1.000 à 4.000 hab.	63
> 4.000 hab.	28
Total	130

Source : RGPH 2014

Selon les normes en vigueur en Côte d'Ivoire, seuls les villages de moins de 1.000 habitants doivent être desservis par des PMH. Au-delà, il faut prévoir une HVA ou la connexion au réseau urbain.

Dans le cas de la région, les 39 villages de moins de 1.000 habitants regroupent une population totale de 19.078 habitants (selon RGPH 2014). Selon une norme de 400 usagers par PMH, il ne devrait y avoir que 48 PMH dans la région. Les 63 villages devant être alimentés par un réseau d'HVA concernent une population totale de 126.058 personnes.

Dans les faits, la région dispose de 286 PMH :

Tableau 2 : Répartition des PMH par CT

C.T.	Nb PMH
Conseil Régional	251
Abengourou	20
Agnibilekro	0
Bettie	12
Niable	3
Total	286

La commune d'Agnibilekro n'a pas de PMH à gérer sur son territoire.

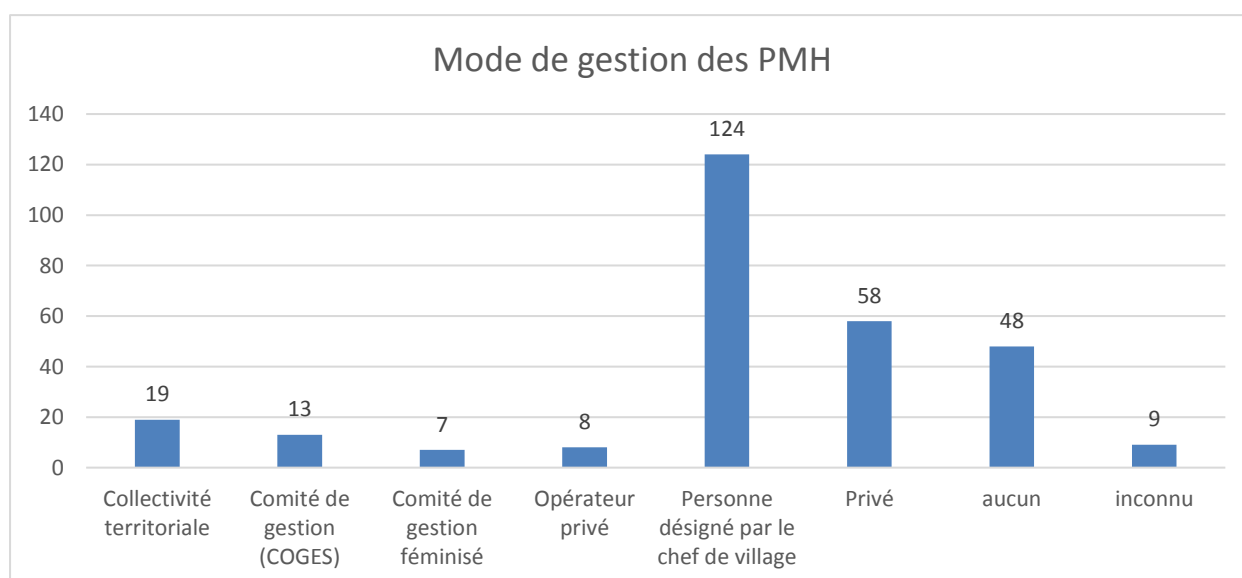
L'état des PMH est comme suit :

Tableau 3 : Etat des PMH

Etat de fonctionnement de la pompe	nb	%
Bon	154	54%
Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)	47	16%
Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	35	12%
En panne (réhabilitation nécessaire)	29	10%
Abandonnée	21	7%
Total	286	

Un peu plus de la moitié des PMH seulement sont parfaitement fonctionnelles, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (35%).

La gestion des PMH est assurée de la manière suivante :

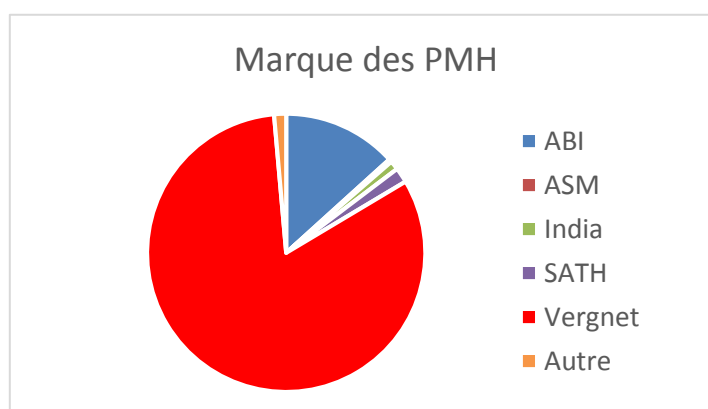


On constate que la majorité des cas, la PMH n'est pas gérée selon les principes en vigueur en Côte d'Ivoire.

Le tableau suivant indique la répartition par marque de pompes dans la région :

Tableau 4 : Répartition des PMH selon leur marque

Marque	nb
ABI	38
ASM	1
India	3
SATH	5
Vergnet	235
Autre	4
Total	286

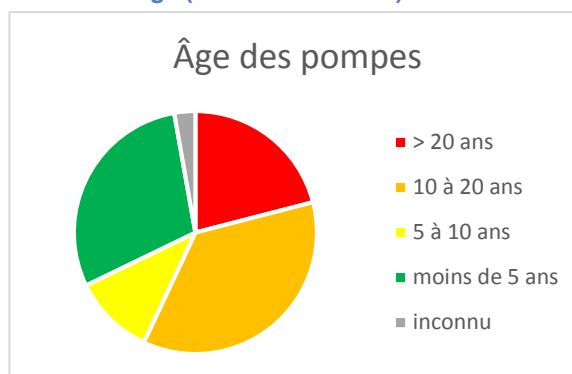


On constate que Vergnet est la marque la plus représentée dans la région, suivi de loin par ABI.

Le tableau suivant indique l'âge des pompes installées dans la région :

Tableau 5 : Répartition des pompes selon leur âge (date d'installation)

Âge	nb	%
> 20 ans	60	21%
10 à 20 ans	103	36%
5 à 10 ans	31	11%
moins de 5 ans	84	29%
Inconnu	8	3%
Total	286	100%



Près de 60% des PMH installées ont plus de 10 ans et présentent donc un nombre de pannes plus important. Cette situation entraîne des coûts d'entretien élevés.

En combinant les critères d'âge et de marque, on obtient la représentation suivante :

Tableau 6 : Répartition des marques de pompes en fonction de leur âge

	ABI	ASM	India	SATH	Vergnet	Autre	Total
> 20 ans	13			2	43	2	60
10 à 20 ans	23				80		103
5 à 10 ans		1		2	28		31
moins de 5 ans	2		3	1	76	2	84
inconnu					8		8
Total	38	1	3	5	235	4	286

Le tableau suivant indique le nombre d'HVA et de bornes-fontaines inventoriées

Tableau 7 : Répartition des HVA et des bornes-fontaines

C.T.	nb HVA	nb BF
Conseil Régional	20	92
Abengourou	1	5
Agnibilekro	3	13
Bettie	1	4
Niable	1	3
Total	26	117

Lors de l'inventaire, 109 infrastructures sociales (école, centre de santé, etc) ont été recensées. La situation de leur alimentation en eau est comme suit :

Tableau 8 : Type d'alimentation en eau dans les infrastructures sociales

Type	nb	%
PMH	9	8%
HVA	26	24%
Aucun	74	68%
Total	109	

Dans les 35 établissements disposant d'une alimentation en eau, l'état est comme suit :

Tableau 9 : Etat de l'AEP dans les infrastructures sociales

Etat de l'installation	HVA	PMH
Bon	19	5
Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces)	2	0
Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	1	3
En panne (réhabilitation nécessaire)	3	0
Abandonné	1	1

Selon les résultats du RGPH, les besoins en nouveaux points d'eau pour couvrir les besoins sont estimés comme suit :

Tableau 10 : Estimation du nombre de nouveaux points d'eau nécessaires

C.T.	Nb PE
Conseil Régional	344
Abengourou	7
Agnibilekro	15
Bettie	12
Niable	11
Total	389

Ces chiffres ont été obtenus de la manière suivante. Considérant la population de chaque village (hors sous-préfecture), le nombre de points d'eau nécessaires pour couvrir les besoins est calculé en divisant la population par 400, puisque la norme est de 400 usagers par point d'eau (PMH ou borne-fontaine).

Du chiffre obtenu, il faut soustraire le nombre de points d'eau existants. Le résultat indique le nombre de points d'eau supplémentaires nécessaires.

Les Tableaux en annexe détaillent ces calculs par villages.

5. ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

5.1. CONSEIL RÉGIONAL

Hors des centres urbains, la population est répartie dans 109 villages dont la population est comme suit :

Tableau 11 : Répartition de la population selon la taille des villages

population	nb villages
< 100 hab.	0
100 à 1.000 hab.	30
1.000 à 4.000 hab.	56
> 4.000 hab.	23
Total	109

Source : RGPH 2014

Selon les normes en vigueur en Côte d'Ivoire, seuls les villages de moins de 1.000 habitants doivent être desservis par des PMH. Au-delà, il faut prévoir une HVA ou la connexion au réseau urbain.

Dans le cas présent, les 30 villages de moins de 1.000 habitants regroupent une population totale de 13.774 habitants (selon RGPH 2014). Selon une norme de 400 usagers par PMH, il ne devrait y avoir que 35 PMH sous la responsabilité du Conseil Régional.

Les 56 villages devant être alimentés par un réseau d'HVA concernent une population totale de 109.765 personnes.

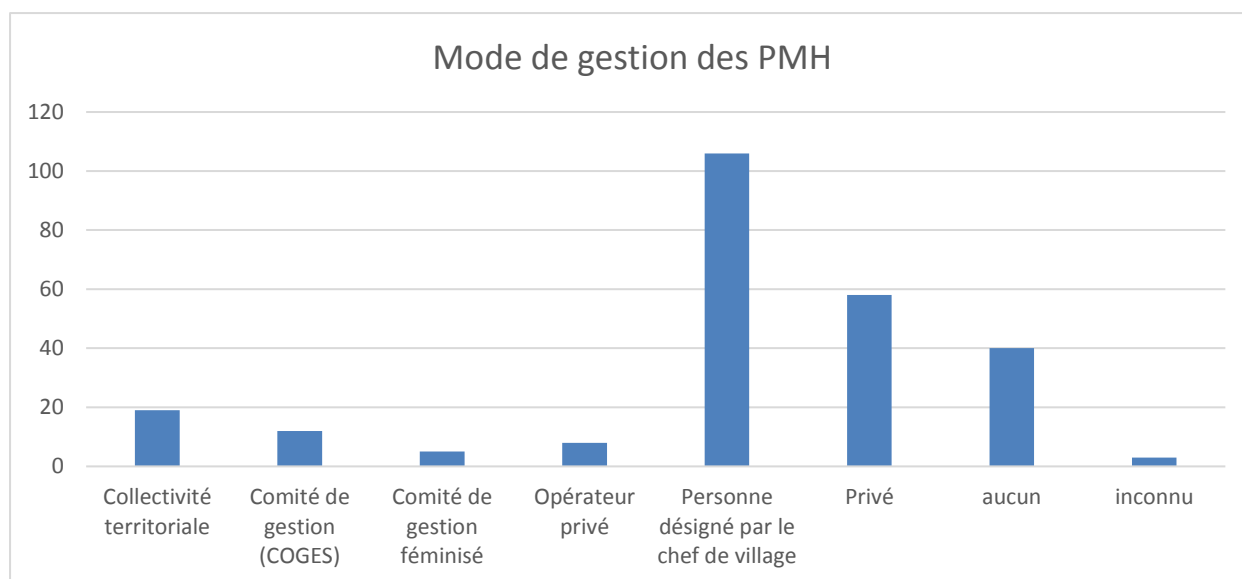
Dans les faits, le Conseil Régional a 251 PMH sous sa responsabilité, dont l'état est comme suit :

Tableau 12 : Etat des PMH

Etat de fonctionnement de la pompe	nb	%
Bon	133	53%
Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)	45	18%
Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	30	12%
En panne (réhabilitation nécessaire)	25	10%
Abandonnée	18	7%
Total	251	

Un peu plus de la moitié des PMH sont parfaitement fonctionnelles, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (35%).

La gestion des PMH est assurée de la manière suivante :

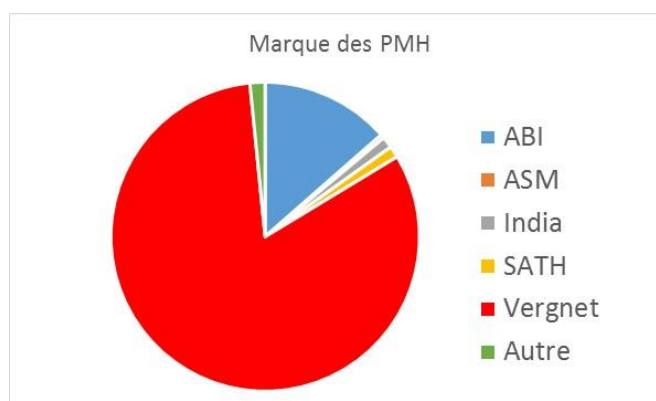


On constate que la majorité des PMH n'est pas gérée selon les principes en vigueur en Côte d'Ivoire.

Le tableau suivant indique la répartition par marque de pompes :

Tableau 13 : Répartition des PMH selon leur marque

Marque	nb
ABI	34
ASM	1
India	3
SATH	3
Vergnet	206
Autre	4
Total	251

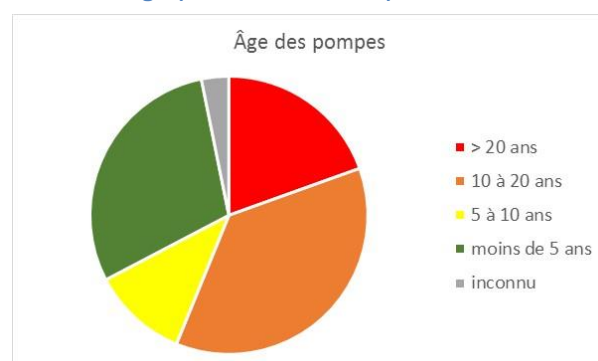


On constate que Vergnet est la marque la plus représentée, suivi de loin par ABI.

Le tableau suivant indique l'âge des pompes installées :

Tableau 14 : Répartition des pompes selon leur âge (date d'installation)

Âge	nb	%
> 20 ans	49	20%
10 à 20 ans	92	37%
5 à 10 ans	28	11%
moins de 5 ans	74	29%
Inconnu	8	3%
Total	286	100%



Près de 60% des PMH installées ont plus de 10 ans et présentent donc un nombre de pannes plus important. Cette situation entraîne des coûts d'entretien élevés.

En combinant les critères d'âge et de marque, on obtient la représentation suivante :

Tableau 15 : Répartition des marques de pompes en fonction de leur âge

	ABI	ASM	India	SATH	Vergnet	Autre	Total
> 20 ans	11			1	35	2	49
10 à 20 ans	21				71		92
5 à 10 ans		1		1	26		28
moins de 5 ans	2		3	1	66	2	74
inconnu					8		8
Total	34	1	3	3	206	4	251

Le Conseil Régional couvre la responsabilité de 20 HVA, pour un total de 92 bornes-fontaines.

Lors de l'inventaire, 97 infrastructures sociales (école, centre de santé, etc) ont été recensées. La situation de leur alimentation en eau est comme suit :

Tableau 16 : Type d'alimentation en eau dans les infrastructures sociales

Type	Nb
PMH	9
HVA	21
Aucun	67
Total	97

Dans les 30 établissements disposant d'une alimentation en eau, l'état est comme suit :

Tableau 17 : Etat de l'AEP dans les infrastructures sociales

Etat de l'installation	HVA	PMH
Bon	16	5
Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces)	2	0
Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	1	3
En panne (réhabilitation nécessaire)	1	0
Abandonné	1	1

Selon les résultats du RGPH, la zone de responsabilité du Conseil Régional a besoin de 344 nouveaux points d'eau pour couvrir ses besoins.

5.2. ABENGOUROU

Hors des centres urbains, la population est répartie dans 8 villages dont la population est comme suit :

Tableau 18 : Répartition de la population selon la taille des villages

population	nb villages
< 100 hab.	0
100 à 1.000 hab.	6
1.000 à 4.000 hab.	1
> 4.000 hab.	1
Total	8

Source : RGPH 2014

Selon les normes en vigueur en Côte d'Ivoire, seuls les villages de moins de 1.000 habitants doivent être desservis par des PMH. Au-delà, il faut prévoir une HVA ou la connexion au réseau urbain.

Dans le cas présent, les 6 villages de moins de 1.000 habitants regroupent une population totale de 3.391 habitants (selon RGPH 2014). Selon une norme de 400 usagers par PMH, il ne devrait y avoir que 9 PMH dans la commune.

Le village devant être alimenté par un réseau d'HVA concerne une population totale de 2.364 personnes.

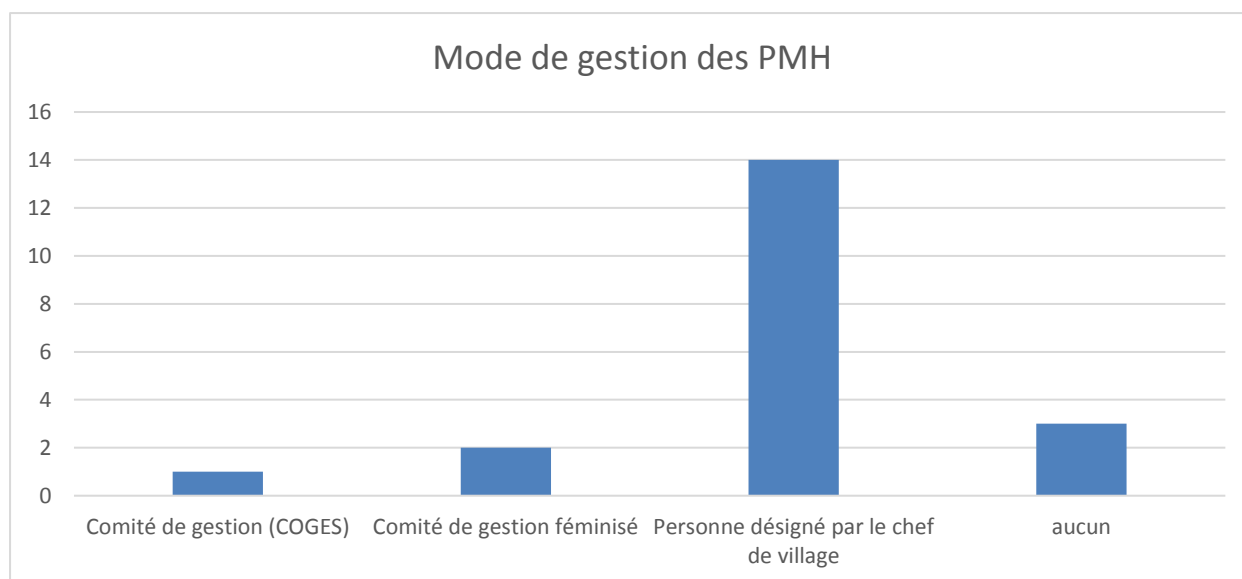
Dans les faits, la commune d'Abengourou a 20 PMH sous sa responsabilité, dont l'état est comme suit :

Tableau 19 : Etat des PMH

Etat de fonctionnement de la pompe	nb	%
Bon	12	60%
Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)	0	0%
Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	4	20%
En panne (réhabilitation nécessaire)	3	15%
Abandonnée	1	5%
Total	20	

Un plus de la moitié des PMH sont parfaitement fonctionnelles, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (35%).

La gestion des PMH est assurée de la manière suivante :



On constate que la majorité des PMH n'est pas gérée selon les principes en vigueur en Côte d'Ivoire.

Le tableau suivant indique la répartition par marque de pompes :

Tableau 20 : Répartition des PMH selon leur marque

Marque	nb
ABI	2
SATH	2
Vergnet	16
Total	20

On constate que Vergnet est la marque la plus représentée.

Le tableau suivant indique l'âge des pompes installées :

Tableau 21 : Répartition des pompes selon leur âge (date d'installation)

Âge	nb	%
> 20 ans	8	40%
10 à 20 ans	4	20%
5 à 10 ans	2	10%
moins de 5 ans	6	30%
Total	20	100%

60% des PMH installées ont plus de 10 ans et présentent donc un nombre de pannes plus important. Cette situation entraîne des coûts d'entretien élevés.

En combinant les critères d'âge et de marque, on obtient la représentation suivante :

Tableau 22 : Répartition des marques de pompes en fonction de leur âge

	ABI	ASM	India	SATH	Vergnet	Autre	Total
> 20 ans	1			1	6		8
10 à 20 ans	1				3		4
5 à 10 ans				1	1		2
moins de 5 ans					6		6
Total	2	0	0	2	16	0	20

La Commune d'Abengourou couvre la responsabilité d'une seule HVA, pour un total de 5 bornes-fontaines

Lors de l'inventaire, 5 infrastructures sociales ont été recensées. Seule une école secondaire dispose d'un point d'eau (branchement à un réseau), mais qui est en panne. Les autres n'ont pas de point d'eau.

Selon les résultats du RGPH, la zone de responsabilité de la Commune d'Abengourou a besoin de 7 nouveaux points d'eau pour couvrir ses besoins.

5.3. AGNIBILEKRO

Hors des centres urbains, la population est répartie dans 5 villages dont la population est comme suit :

Tableau 23 : Répartition de la population selon la taille des villages

population	nb villages
< 100 hab.	0
100 à 1.000 hab.	1
1.000 à 4.000 hab.	4
> 4.000 hab.	0
Total	5

Source : RGPH 2014

Selon les normes en vigueur en Côte d'Ivoire, seuls les villages de moins de 1.000 habitants doivent être desservis par des PMH. Au-delà, il faut prévoir une HVA ou la connexion au réseau urbain.

Dans le cas présent, le village de moins de 1.000 habitants regroupent une population totale de 610 habitants (selon RGPH 2014). Selon une norme de 400 usagers par PMH, il ne devrait y avoir que 2 PMH dans la commune.

Les villages devant être alimenté par un réseau d'HVA concernent une population totale de 9.532 personnes.

Dans les faits, la commune d'Agnibilekro n'a aucune PMH sous sa responsabilité.

La Commune d'Agnibilekro couvre la responsabilité de 3 HVA, pour un total de 13 bornes-fontaines

Lors de l'inventaire, 3 infrastructures sociales ont été recensées. Seuls deux disposent d'un point d'eau fonctionnel.

Selon les résultats du RGPH, la zone de responsabilité de la Commune d'Agnibilekro a besoin de 15 nouveaux points d'eau pour couvrir ses besoins.

5.4. BETTIE

Hors des centres urbains, la population est répartie dans 4 villages dont la population est comme suit :

Tableau 24 : Répartition de la population selon la taille des villages

population	nb villages
< 100 hab.	0
100 à 1.000 hab.	1
1.000 à 4.000 hab.	2
> 4.000 hab.	1
Total	4

Source : RGPH 2014

Selon les normes en vigueur en Côte d'Ivoire, seuls les villages de moins de 1.000 habitants doivent être desservis par des PMH. Au-delà, il faut prévoir une HVA ou la connexion au réseau urbain.

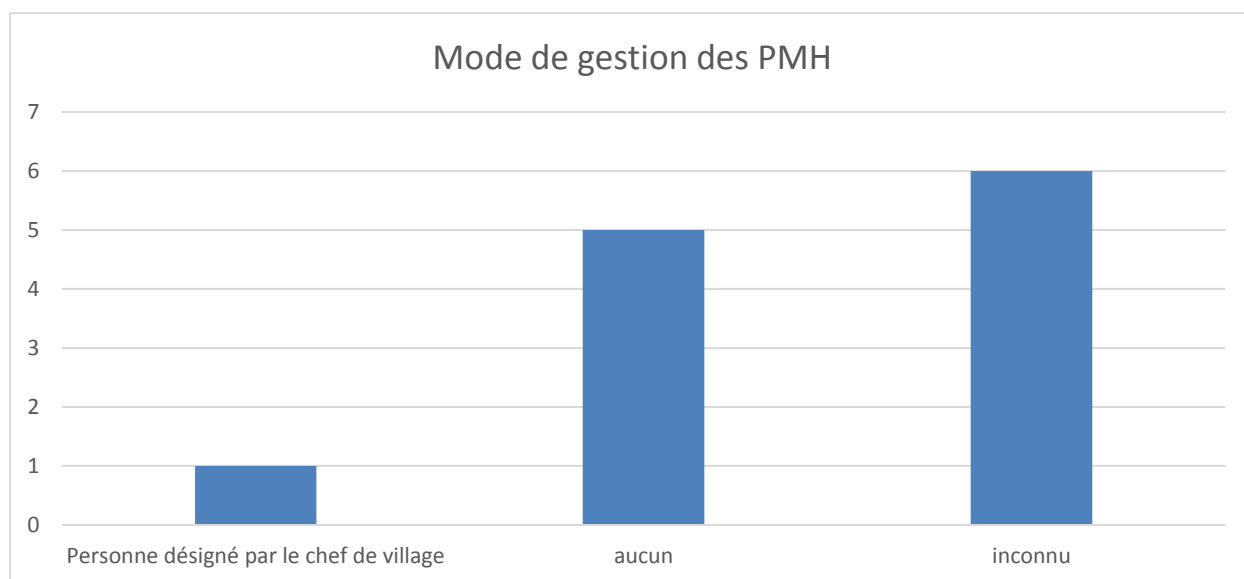
Dans le cas présent, le village de moins de 1.000 habitants regroupe une population totale de 312 habitants (selon RGPH 2014). Selon une norme de 400 usagers par PMH, il ne devrait y avoir qu'une seule dans la commune. Les deux villages devant être alimentés par un réseau d'HVA concernent une population totale de 4.397 personnes. Dans les faits, la commune de Bettie a 12 PMH sous sa responsabilité, dont l'état est comme suit :

Tableau 25 : Etat des PMH

Etat de fonctionnement de la pompe	nb	%
Bon	7	58%
Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)	2	17%
Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	1	8%
En panne (réhabilitation nécessaire)	1	8%
Abandonnée	1	8%
Total	12	

Un plus de la moitié des PMH sont parfaitement fonctionnelles, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (35%).

La gestion des PMH est assurée de la manière suivante :



On constate que la majorité des PMH n'est pas gérée selon les principes en vigueur en Côte d'Ivoire.

Les pompes installées sont principalement de marque Vergnet (10). Les deux autres sont ABI.

9 de ces pompes ont plus de 10 ans, dont 3 de plus de 20 ans.

La Commune de Bettie couvre la responsabilité d'une seule HVA, pour un total de 4 bornes-fontaines

Lors de l'inventaire, une seule infrastructure sociale a été recensée (le groupe scolaire). Elle dispose d'une connexion au réseau HVA fonctionnelle.

Selon les résultats du RGPH, la zone de responsabilité de la Commune de Bettie a besoin de 12 nouveaux points d'eau pour couvrir ses besoins.

5.5. NIABLE

Hors des centres urbains, la population est répartie dans 2 villages dont la population est comme suit :

Tableau 26 : Répartition de la population selon la taille des villages

population	nb villages
< 100 hab.	0
100 à 1.000 hab.	1
1.000 à 4.000 hab.	0
> 4.000 hab.	1
Total	2

Source : RGPH 2014

Selon les normes en vigueur en Côte d'Ivoire, seuls les villages de moins de 1.000 habitants doivent être desservis par des PMH. Au-delà, il faut prévoir une HVA ou la connexion au réseau urbain.

Dans le cas présent, le village de moins de 1.000 habitants regroupe une population totale de 991 habitants (selon RGPH 2014). Selon une norme de 400 usagers par PMH, il ne devrait y avoir que 3 PMH dans la commune.

Le village devant être alimenté par un réseau d'HVA concerne une population totale de 5.635 personnes.

Dans les faits, la commune de Niable a 3 PMH sous sa responsabilité, toutes gérées par une personne désignée par le chef de village, ce qui ne correspond pas aux principes en vigueur en Côte d'Ivoire.

Elles sont toutes trois de marque Vergnet dont deux sont en bon état et datent de moins de 10 ans. La troisième est plus ancienne et abandonnée.

La Commune de Niable couvre la responsabilité d'une seule HVA, pour un total de 3 bornes-fontaines

Lors de l'inventaire, aucune infrastructure sociale n'a été recensée.

Selon les résultats du RGPH, la zone de responsabilité de la Commune de Niable a besoin de 11 nouveaux points d'eau pour couvrir ses besoins.

6. ANNEXE

6.1. CONSEIL RÉGIONAL

6.1.1. Besoins en points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Abengourou	Abengourou	Conseil Regional	Apoisso	16	9.373	7
Abengourou	Abengourou	Conseil Regional	Apoueba	0	1.824	5
Abengourou	Abengourou	Conseil Regional	Bossematie	0	872	2
Abengourou	Abengourou	Conseil Regional	Dramanekro	1	1.057	2
Abengourou	Abengourou	Conseil Regional	Kodjinan	3	5.049	10
Abengourou	Abengourou	Conseil Regional	N'Dakro	2	112	0
Abengourou	Abengourou	Conseil Regional	Popoukro	8	4.299	3
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Ameakro	5	1.529	0
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Anougbakro	2	2.904	5
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Elinso	3	2.961	4
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Koitienkro	5	2.338	1
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Konan Konankro	4	1.537	0
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Kouadiokro	2	599	0
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Tahakro	2	1.928	3
Abengourou	Amelekia	Conseil Regional	Zebenou	1	2.808	6
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Ahinikro	2	934	0
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Amangouakro	4	1.921	1
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Amian Kouassikro	9	6.911	8
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Anekouadiokro	5	2.293	1
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Assakro	3	6.734	14
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Assemanou	5	1.709	0
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Dallo	3	1.018	0
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Kabrankro	4	1.176	0
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	N'Grakon	3	2.608	4
Abengourou	Aniassue	Conseil Regional	Satikran	3	5.039	10
Abengourou	Ebilassokro	Conseil Regional	Akati	3	4.343	8
Abengourou	Ebilassokro	Conseil Regional	Kouametiemelekro	0	795	2
Abengourou	Niable	Conseil Regional	Abronomoue	3	5.274	10

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Abengourou	Niable	Conseil Regional	Affalidro	1	6.615	16
Abengourou	Niable	Conseil Regional	Angouakro	2	1.043	1
Abengourou	Niable	Conseil Regional	Assekro	2	602	0
Abengourou	Niable	Conseil Regional	Brindoukro	3	2.270	3
Abengourou	Niable	Conseil Regional	Diangobo	4	5.091	9
Abengourou	Niable	Conseil Regional	Kouakou N'Dramakro	3	1.692	1
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Conseil Regional	Eboissue	0	1.595	4
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Conseil Regional	Kouame N'Zi Anko	3	1.893	2
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Conseil Regional	Sankadiokro	1	9.736	23
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Conseil Regional	Yao Babikro	3	1.393	0
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Conseil Regional	Zamaka	5	3.566	4
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	Bebou	4	5.035	9
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	Blekoum	4	3.472	5
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	Bokakokore	6	3.001	2
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	Ehuasso Allangouanou	6	4.436	5
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	Manfia	2	387	0
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	M'Basso Agni	1	2.184	4
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	N'Gouanda Kouadiokro	3	2.552	3
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	Prakro	2	1.208	1
Abengourou	Zaranou	Conseil Regional	Souko-Soukou	2	1.917	3
Agnibilekro	Agnibilekro	Conseil Regional	Epononkro	2	406	0
Agnibilekro	Agnibilekro	Conseil Regional	Kangakro	2	1.687	2
Agnibilekro	Agnibilekro	Conseil Regional	Tankouakankro	2	276	0
Agnibilekro	Agnibilekro	Conseil Regional	Yobouakro	7	5.069	6
Agnibilekro	Akoboissue	Conseil Regional	Akoboissue	8	6.206	8
Agnibilekro	Akoboissue	Conseil Regional	Brindoukro	3	2.598	3
Agnibilekro	Akoboissue	Conseil Regional	Emanzoukro	2	1.106	1
Agnibilekro	Akoboissue	Conseil Regional	Manzanouan	5	10.202	21
Agnibilekro	Akoboissue	Conseil Regional	N'Djorekro Agni	2	1.424	2
Agnibilekro	Akoboissue	Conseil Regional	Siakakro	5	5.837	10
Agnibilekro	Akoboissue	Conseil Regional	Sinikosson	1	1.274	2
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Adamakro	1	419	0
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Amangobo	1	284	0
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Brahimankro	2	1.377	1
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Fraakro	1	368	0
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Kotokosso	1	1.866	4
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Massakro	2	1.350	1

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Morekro	1	351	0
Agnibilekro	Dame	Conseil Regional	Sirikikro	1	229	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Adahama	3	1.054	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Agninikro	3	1.240	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Akpokro	2	1.768	2
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Amoriakro	9	7.100	9
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Andrekro	3	337	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Anziankro	2	3.055	6
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Apouessou	2	1.233	1
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Attobro	4	1.206	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Bangoua	14	5.600	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Ceceluiibo	4	1.212	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Comoe N'Danou	8	3.523	1
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Duffrebo	6	6.450	10
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Kokonou	4	2.070	1
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	Kouakro Pk	5	1.614	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	N'Djorekro Abey	2	859	0
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	N'Drikro	2	1.622	2
Agnibilekro	Duffrebo	Conseil Regional	N'Gra	5	2.483	1
Agnibilekro	Tanguelan	Conseil Regional	Adanekro	1	394	0
Agnibilekro	Tanguelan	Conseil Regional	Assemiankro	1	168	0
Agnibilekro	Tanguelan	Conseil Regional	Assempa Naye	0	222	1
Agnibilekro	Tanguelan	Conseil Regional	Ebakro	3	186	0
Agnibilekro	Tanguelan	Conseil Regional	Kouamekro	0	207	1
Agnibilekro	Tanguelan	Conseil Regional	Miankouadiokro	1	106	0
Bettie	Bettie	Conseil Regional	Abradinou	4	2.514	2
Bettie	Bettie	Conseil Regional	Aka-Comoekro	4	2.055	1
Bettie	Bettie	Conseil Regional	Heredougou	2	1.016	1
Bettie	Bettie	Conseil Regional	Yere-Yere 1	1	394	0
Bettie	Bettie	Conseil Regional	Yere-Yere 2	5	658	0
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Adamakro (Adama Ecole)	1	3.088	7
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Akakro	1	733	1
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Aneykro	0	1.731	4
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Apprompron	7	5.479	7
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Attiekro	3	4.525	8
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Borobo	7	2.452	0
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Diamarakro	7	5.479	7

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Djaha Konankro	2	709	0
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Djattokro	1	1.948	4
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Issouffoukro	1	457	0
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Kouamekro	1	505	0
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Moussakro	3	2.802	4
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	N'Zikro	1	432	0
Bettie	Diamarakro	Conseil Regional	Tanokro	1	773	1

6.1.2. Etat des points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF					
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A	
Abengourou	Abengourou	Apoisso	8		2		1						5
Abengourou	Abengourou	Apoueba											
Abengourou	Abengourou	Bossematie											
Abengourou	Abengourou	Dramanekro	1										
Abengourou	Abengourou	Kodjjanan	2		1								
Abengourou	Abengourou	N'Dakro	2										
Abengourou	Abengourou	Popoukro	6				2						
Abengourou	Ameleki	Ameakro	4		1								
Abengourou	Ameleki	Anougbakro	2										
Abengourou	Ameleki	Elinso	2			1							
Abengourou	Ameleki	Koitienkro			2			2					1
Abengourou	Ameleki	Konan Konankro	2	1	1								
Abengourou	Ameleki	Kouadiokro	2										
Abengourou	Ameleki	Tahakro	1		1								
Abengourou	Ameleki	Zebenou	1										
Abengourou	Aniassue	Ahinikro	1	1									
Abengourou	Aniassue	Amangouakro	2	1	1								
Abengourou	Aniassue	Amian Kouassikro	6				3						
Abengourou	Aniassue	Anekouadiokro	3		2								
Abengourou	Aniassue	Assakro	1			1	1						
Abengourou	Aniassue	Assemanou	3	2									
Abengourou	Aniassue	Dallo	2				1						
Abengourou	Aniassue	Kabrankro	3				1						
Abengourou	Aniassue	N'Grakon	2	1									

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF					
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A	
Abengourou	Aniassue	Satikran								1			2
Abengourou	Ebilassokro	Akati		2			1						
Abengourou	Ebilassokro	Kouametiemelekro											
Abengourou	Niable	Abronamoue	1		2								
Abengourou	Niable	Affalikro							1				
Abengourou	Niable	Angouakro	1				1						
Abengourou	Niable	Assekro	1	1									
Abengourou	Niable	Brindoukro			2	1							
Abengourou	Niable	Diangobo			1		3						
Abengourou	Niable	Kouakou N'Dramakro	1	1			1						
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Eboissue											
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Kouame N'Zi Ankro							3				
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Sankadiokro	1										
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Yao Babikro	1		1	1							
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Zamaka							5				
Abengourou	Zaranou	Bebou							4				
Abengourou	Zaranou	Blekoum		3		1							
Abengourou	Zaranou	Bokakokore	1						5				
Abengourou	Zaranou	Ehuasso Allangouanou							4				2
Abengourou	Zaranou	Manfia	1	1									
Abengourou	Zaranou	M'Basso Agni		1									
Abengourou	Zaranou	N'Gouanda Kouadiokro	1		2								
Abengourou	Zaranou	Prakro			1		1						
Abengourou	Zaranou	Souko-Soukou		2									
Agnibilekro	Agnibilekro	Epononkro	1	1									
Agnibilekro	Agnibilekro	Kangakro	2										
Agnibilekro	Agnibilekro	Tankouakankro	1	1									
Agnibilekro	Agnibilekro	Yobouakro							7				
Agnibilekro	Akoboissue	Akoboissue							8				
Agnibilekro	Akoboissue	Brindoukro	2		1								
Agnibilekro	Akoboissue	Emanzoukro	1				1						
Agnibilekro	Akoboissue	Manzanouan							1				4
Agnibilekro	Akoboissue	N'Djorekro Agni	1			1							
Agnibilekro	Akoboissue	Siakakro			3	2							
Agnibilekro	Akoboissue	Sinikosson		1									
Agnibilekro	Dame	Adamakro		1									

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF					
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A	
Agnibilekro	Dame	Amangobo				1							
Agnibilekro	Dame	Brahimankro				2							
Agnibilekro	Dame	Fraakro				1							
Agnibilekro	Dame	Kotokosso				1							
Agnibilekro	Dame	Massakro		1		1							
Agnibilekro	Dame	Morekro				1							
Agnibilekro	Dame	Sirikikro				1							
Agnibilekro	Duffrebo	Adahama	1	1		1							
Agnibilekro	Duffrebo	Agninikro	1	1		1							
Agnibilekro	Duffrebo	Akpokro	1			1							
Agnibilekro	Duffrebo	Amoriakro	8	1									
Agnibilekro	Duffrebo	Andrekro	3										
Agnibilekro	Duffrebo	Anziankro	2										
Agnibilekro	Duffrebo	Apouessou		2									
Agnibilekro	Duffrebo	Attobro						1	3				
Agnibilekro	Duffrebo	Bangoua	4	4	1	1		3			1		
Agnibilekro	Duffrebo	Ceceluibo	2	2									
Agnibilekro	Duffrebo	Comoe N'Danou	7	1									
Agnibilekro	Duffrebo	Duffrebo	1					5					
Agnibilekro	Duffrebo	Kokonou							2				2
Agnibilekro	Duffrebo	Kouakro Pk	4			1							
Agnibilekro	Duffrebo	N'Djorekro Abey	1			1							
Agnibilekro	Duffrebo	N'Drikro	2										
Agnibilekro	Duffrebo	N'Gra						5					
Agnibilekro	Tanguelan	Adanekro	1										
Agnibilekro	Tanguelan	Assemiankro				1							
Agnibilekro	Tanguelan	Assempa Naye											
Agnibilekro	Tanguelan	Ebakro	3										
Agnibilekro	Tanguelan	Kouamekro											
Agnibilekro	Tanguelan	Miankouadiokro	1										
Bettie	Bettie	Abradinou	1	2		1							
Bettie	Bettie	Aka-Comoekro						2					2
Bettie	Bettie	Heredougou	2										
Bettie	Bettie	Yere-Yere 1		1									
Bettie	Bettie	Yere-Yere 2	5										
Bettie	Diamarakro	Adamakro		1									

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF					
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A	
Bettie	Diamarakro	Akakra		1									
Bettie	Diamarakro	Aneykro											
Bettie	Diamarakro	Apprompron			1			6					
Bettie	Diamarakro	Attiekro	1	1			1						
Bettie	Diamarakro	Borobo	3	3	1								
Bettie	Diamarakro	Diamarakro			1	1							5
Bettie	Diamarakro	Djaha Konankro	2										
Bettie	Diamarakro	Djattokro			1								
Bettie	Diamarakro	Issouffoukro			1								
Bettie	Diamarakro	Kouamekro	1										
Bettie	Diamarakro	Moussakro	1	2									
Bettie	Diamarakro	N'Zikro	1										
Bettie	Diamarakro	Tanokro	1										

Légende :

++ : Bon	+	Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- :	En panne (réhabilitation nécessaire)
A : Abandonnée		

6.1.3. Etat des points d'eau dans les infrastructures sociales

Département	Sous-Préfecture	Village	Type d'infrastructure	Nom de l'infrastructure	Etat
Abengourou	Abengourou	Apoisso	Ecole primaire	aucun	0
Abengourou	Abengourou	Apoisso	Ecole primaire	Epp eboissue	0
Abengourou	Abengourou	Apoisso	Dispensaire	Dispensaire rural apoisso	0
Abengourou	Abengourou	Bossematie	Ecole primaire	EPP bossematie	0
Abengourou	Abengourou	Dramanekro	Ecole primaire	Epp dramanekro	0
Abengourou	Abengourou	Popoukro	Ecole primaire	EPP pokoukro	0
Abengourou	Ameleki	Ameakro	Ecole primaire	Epp ameakro	-
Abengourou	Ameleki	Anougbakro	Ecole préscolaire	Epp anougba	++
Abengourou	Ameleki	Elinso	Ecole primaire	EPP elinso 2	
Abengourou	Ameleki	Koitienkro	école ferme	EPP koitienkro	0
Abengourou	Ameleki	Koitienkro	Dispensaire	dispensaire koitienkro	++
Abengourou	Ameleki	Tahakro	Ecole primaire	Epp, tahakro 1	++
Abengourou	Ameleki	Tahakro	Dispensaire	Csr de tahakro	++
Abengourou	Ameleki	Zebenou	Dispensaire	dispensaire satikran	0
Abengourou	Aniassue	Ahinikro	Ecole primaire	Epp ahinikro	0
Abengourou	Aniassue	Amangouakro	Ecole primaire	EPP amangouakro	-
Abengourou	Aniassue	Amian Kouassikro	Ecole préscolaire	EPP Brekoume 1	A
Abengourou	Aniassue	Amian Kouassikro	Ecole primaire	Epp amiakouassikro	0
Abengourou	Aniassue	Amian Kouassikro	Dispensaire	Dispensaire amienkooassikro	++
Abengourou	Aniassue	Amian Kouassikro	Dispensaire	Dispensaire Brekoume	++
Abengourou	Aniassue	Anekouadiokro	école fermer	EPP anekouadiokro	0
Abengourou	Aniassue	Assakro	Dispensaire	Dispensaire	0
Abengourou	Aniassue	Assakro	Ecole préscolaire	Epp assekro 1	++
Abengourou	Aniassue	Assemanou	école ferme	epp assemanou	++
Abengourou	Aniassue	Dallo	Ecole préscolaire	EPP dallo	0
Abengourou	Aniassue	Kabrankro	Ecole primaire	EPP kabrankro	0
Abengourou	Aniassue	N'Grakon	Ecole primaire	Epp n'grakro 1	0
Abengourou	Aniassue	Satikran	Ecole primaire	EPP satikran 2	0
Abengourou	Aniassue	Satikran	Dispensaire	dispensaire satikran	0
Abengourou	Ebilassokro	Akati	Ecole primaire	EPP AKATI	0
Abengourou	Niable	Abronamoue	Ecole primaire	EPP Abronamoue	0
Abengourou	Niable	Abronamoue	Dispensaire	Dispensaire	0
Abengourou	Niable	Affalikro	Dispensaire	Dispensaire affalikro	++
Abengourou	Niable	Affalikro	Ecole secondaire	EPP affalikro	--
Abengourou	Niable	Angouakro	Ecole primaire	EPP angouakro	0

Département	Sous-Préfecture	Village	Type d'infrastructure	Nom de l'infrastructure	Etat
Abengourou	Niabile	Assekro	Ecole primaire	EPP assekro	0
Abengourou	Niabile	Brindoukro	Ecole primaire	EPP Brindoukro	0
Abengourou	Niabile	Diangobo	Ecole primaire	EPP Diangobo	A
Abengourou	Niabile	Diangobo	Dispensaire	CSR rural	0
Abengourou	Niabile	Kouakou N'Dramakro	Ecole primaire	EPP Adjoumani-kouassikro	0
Abengourou	Niabile	Kouakou N'Dramakro	Ecole primaire	EPP Kouakou N'dramankro	0
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Kouame N'Zi Ankro	Ecole préscolaire	Epp KOUAMEZIENKRO	++
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Sankadiokro	Ecole primaire	Epp esperence	0
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Yao Babikro	Ecole primaire	Epp yaobabikro	0
Abengourou	Yakasse-Feyasse	Zamaka	Ecole primaire	EPP Zamaka	0
Abengourou	Zaranou	Bebou	Dispensaire	DISPENSARE RURALE DE BEBOU	++
Abengourou	Zaranou	Blekoum	Dispensaire	DISPENSARE RURALE DE BLECOUM	-
Abengourou	Zaranou	Blekoum	Ecole primaire	EPP BLECOUM	0
Abengourou	Zaranou	Bokakokore	Ecole primaire	EPP BOKAKORE 1&2	++
Abengourou	Zaranou	Ehuasso Allangouanou	Ecole primaire	Groupe scolaire Ehuasso Alangouanou 1&2	-
Abengourou	Zaranou	Ehuasso Allangouanou	Dispensaire	CSR EHUASSO ALANGOUANOU	0
Abengourou	Zaranou	Manfia	Ecole primaire	EPP MAFIA	0
Abengourou	Zaranou	M'Basso Agni	Ecole primaire	EPP N'BASSO AGNI	0
Abengourou	Zaranou	N'Gouanda Kouadiokro	école ferme	aucun	0
Abengourou	Zaranou	Prakro	Ecole primaire	EPP PRAKRO	++
Abengourou	Zaranou	Souko-Soukou	Ecole primaire	EPP SOUKOU SOUKOU	0
Agnibilekro	Agnibilekro	Yobouakro	Ecole primaire	EPP YOBOUAKRO 1	++
Agnibilekro	Agnibilekro	Yobouakro	Ecole primaire	EPP2 YOBOUAKRO	++
Agnibilekro	Agnibilekro	Yobouakro	Ecole primaire	EPP YOBOUAKRO 3	+
Agnibilekro	Akoboissue	Brindoukro	école ferme	EPP Brindoukro	0
Agnibilekro	Akoboissue	Emanzoukro	école ferme	EPP Emanzoukro	0
Agnibilekro	Akoboissue	Manzanouan	Ecole primaire	EPP Manzanouan	0
Agnibilekro	Akoboissue	Manzanouan	Ecole primaire	EPP Manzanouan 2	0
Agnibilekro	Akoboissue	Manzanouan	Dispensaire	Dispensaire manzanouan	++
Agnibilekro	Akoboissue	N'Djorekro Agni	Ecole primaire	EPP DJOREKRO	0
Agnibilekro	Akoboissue	Siakakro	école ferme	EPP Siakakro	0
Agnibilekro	Dame	Brahimankro	école fermer	EPP Brahimenkro	0
Agnibilekro	Dame	Fraakro	école fermer	EPP Fraabo	0
Agnibilekro	Dame	Kotokosso	Dispensaire	Dispensaire rural kotokossou	0
Agnibilekro	Dame	Kotokosso	école fermer	EPP kotossou	0
Agnibilekro	Dame	Massakro	école fermer	EPP Massakro	0
Agnibilekro	Duffrebo	Adahama	Ecole primaire	EPP ADAHAMA	0

Département	Sous-Préfecture	Village	Type d'infrastructure	Nom de l'infrastructure	Etat
Agnibilekro	Duffrebo	Adahama	Lieu de culte	EGLISE CATOLIQUE	-
Agnibilekro	Duffrebo	Akpokro	Ecole primaire	EPP AKPOKRO	0
Agnibilekro	Duffrebo	Attobro	Ecole primaire	EPP ATTBRO	++
Agnibilekro	Duffrebo	Bangoua	Dispensaire	CENTRE DE SANTE	0
Agnibilekro	Duffrebo	Bangoua	Ecole préscolaire	EPP BANGOUA	0
Agnibilekro	Duffrebo	Comoe N'Danou	Dispensaire	CENTRE DE SENTE	++
Agnibilekro	Duffrebo	Duffrebo	Ecole secondaire	COLEGE MODERNE DUFFREBO	++
Agnibilekro	Duffrebo	Duffrebo	Ecole préscolaire	EPP DUFFREBO 2	++
Agnibilekro	Duffrebo	Duffrebo		GNAMMIEN NORBERT	++
Agnibilekro	Duffrebo	Duffrebo	Centre de Santé Urbain	CSU DUFFREBO	+
Agnibilekro	Duffrebo	Duffrebo	Ecole préscolaire	ECOLE MATERNEL DE DUFFREBO	--
Agnibilekro	Duffrebo	Kokonou	Ecole primaire	NEANT	++
Agnibilekro	Duffrebo	Kokonou	Dispensaire	NEANT	++
Agnibilekro	Duffrebo	N'Djorekro Abey	Ecole primaire	EPP DJOREKRO ABBEY	0
Agnibilekro	Duffrebo	N'Drikro	Ecole préscolaire	AUCUN	++
Agnibilekro	Duffrebo	N'Gra	Ecole primaire	EPP N'GRA	++
Agnibilekro	Duffrebo	N'Gra	Dispensaire	DR	++
Bettie	Bettie	Aka-Comoekro	Ecole primaire	ECOLE	0
Bettie	Diamarakro	Adamakro (Adama Ecole)	Ecole primaire	EPP ADAMAKRO ECOLE	0
Bettie	Diamarakro	Apprompron	Dispensaire	SANTRE DE SANTE RURAL	++
Bettie	Diamarakro	Apprompron	Ecole primaire	GROUPE SCOLAIRE APPONPRON 1&2&3	++
Bettie	Diamarakro	Diamarakro	Ecole primaire	EPP DIAMARAKRO&3	++
Bettie	Diamarakro	Diamarakro	Ecole primaire	GROUPE SCOLAIRE DIAMARKRO 1&2	-
Bettie	Diamarakro	Djaha Konankro	Ecole primaire	EPP DJAHAKONANKRO	++
Bettie	Diamarakro	Issouffoukro	Ecole primaire	EPP ISSOUFKRO	0

Légende :

++ : Bon	+	Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- :	En panne (réhabilitation nécessaire)
A : Abandonnée	0 :	Absent

6.1.4. Inventaire complet (voir version électronique)

6.1.5. Etat des points d'eau, par village (voir version électronique)

6.1.6. Etat des points d'eau, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.1.7. Récapitulatif des besoins, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.1.8. Cartes (voir version électronique)

6.2. ABENGOUROU

6.2.1. Besoins en points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Adaou	4	4.011	6
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Adonikro	3	795	0
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Akoikro	2	492	0
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Comoekro	2	253	0
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Kirifi	5	2.364	1
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Kouame Boikro	1	456	0
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Kouassi Beniekro	2	850	0
Abengourou	Abengourou	Abengourou	Touzoukro	2	545	0

6.2.2. Etat des points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF				
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A
Abengourou	Abengourou	Adaou	2		1	1						
Abengourou	Abengourou	Adonikro	2			1						
Abengourou	Abengourou	Akoikro	2									
Abengourou	Abengourou	Comoekro	1				1					
Abengourou	Abengourou	Kirifi						5				
Abengourou	Abengourou	Kouame Boikro			1							
Abengourou	Abengourou	Kouassi Beniekro	1		1							
Abengourou	Abengourou	Touzoukro	2									

6.2.3. Etat des points d'eau dans les infrastructures sociales

Département	Sous-Préfecture	Village	Type d'infrastructure	Nom de l'infrastructure	Etat
Abengourou	Abengourou	Adonikro	Ecole primaire	Epp adonikro	0
Abengourou	Abengourou	Kirifi	école ferme	EPP kirifi	++
Abengourou	Abengourou	Kouame Boikro	Ecole secondaire	EPP Kouamé Boikro	--

Abengourou	Abengourou	Kouassi Beniekro	Ecole primaire	Epp kouassibeniekro	
Abengourou	Abengourou	Kouassi Beniekro	Maternité	Dispensaire, kouassibeniekro	0
Abengourou	Abengourou	Touzoukro	école fermé	EPP Touzoukro	0

Légende :

++ : Bon	+	Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- :	En panne (réhabilitation nécessaire)
A : Abandonnée	0 :	Absent

6.2.4. Inventaire complet (voir version électronique)

6.2.5. Etat des points d'eau, par village (voir version électronique)

6.2.6. Etat des points d'eau, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.2.7. Récapitulatif des besoins, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.2.8. Cartes (voir version électronique)

6.3. AGNIBILEKRO

6.3.1. Besoins en points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Agnibilekro	Agnibilekro	Agnibilekro	Agnanfoutou	4	2.361	2
Agnibilekro	Agnibilekro	Agnibilekro	Assuame	0	1.099	3
Agnibilekro	Agnibilekro	Agnibilekro	Kongodja	0	2.551	6
Agnibilekro	Agnibilekro	Agnibilekro	Nianda	5	3.521	4
Agnibilekro	Agnibilekro	Agnibilekro	N'Zorekro	4	610	0

6.3.2. Etat des points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF				
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A
Agnibilekro	Agnibilekro	Agnanfoutou						4				
Agnibilekro	Agnibilekro	Assuame										
Agnibilekro	Agnibilekro	Kongodja										
Agnibilekro	Agnibilekro	Nianda						4	1			
Agnibilekro	Agnibilekro	N'Zorekro						4				

Légende :

++ : Bon	+: Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- : En panne (réhabilitation nécessaire)
A : Abandonnée	

6.3.3. Etat des points d'eau dans les infrastructures sociales

Département	Sous-Préfecture	Village	Type d'infrastructure	Nom de l'infrastructure	Etat
Agnibilekro	Agnibilekro	Agnanfoutou	Dispensaire	CSR	++
Agnibilekro	Agnibilekro	Nianda	Dispensaire	CSR NIANDA	++
Agnibilekro	Agnibilekro	Nianda	Ecole préscolaire	EPP Niant1	--

Légende :

++ : Bon	+: Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- : En panne (réhabilitation nécessaire)

6.3.4. Inventaire complet (voir version électronique)

6.3.5. Etat des points d'eau, par village (voir version électronique)

6.3.6. Etat des points d'eau, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.3.7. Récapitulatif des besoins, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.3.8. Cartes (voir version électronique)

6.4. BETTIE

6.4.1. Besoins en points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Bettie	Bettie	Bettie	Akreby	8	2.744	0
Bettie	Bettie	Bettie	Kossonoukro	1	5.182	12
Bettie	Bettie	Bettie	N'Zue Koudiokro	1	312	0
Bettie	Bettie	Bettie	Saibe	4	1.653	0

6.4.2. Etat des points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF				
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A
Bettie	Bettie	Akreby	1	1		1	1	1				3
Bettie	Bettie	Kossonoukro		1								
Bettie	Bettie	N'Zue Koudiokro	1									
Bettie	Bettie	Saibe	3		1							

Légende :

++ : Bon	+: Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- : En panne (réhabilitation nécessaire)
A : Abandonnée	0 : Absent

6.4.3. Etat des points d'eau dans les infrastructures sociales

Département	Sous-Préfecture	Village	Type d'infrastructure	Nom de l'infrastructure	Etat
Bettie	Bettie	Akreby	Ecole primaire	GRUPE SCOLEIR AKREBI 1&2	++

6.4.4. Inventaire complet (voir version électronique)

6.4.5. Etat des points d'eau, par village (voir version électronique)

6.4.6. Etat des points d'eau, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.4.7. Récapitulatif des besoins, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.4.8. Cartes (voir version électronique)

6.5. NIABLE

6.5.1. Besoins en points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Collectivité Territoriale	Village	nb PE	Population	Besoins
Abengourou	Niable	Niable	Adjoumani-Kouassikro	2	991	0
Abengourou	Niable	Niable	Zouhounou	3	5.635	11

6.5.2. Etat des points d'eau

Département	Sous-Préfecture	Village	Etat des PMH					Etat des BF					
			++	+	-	--	A	++	+	-	--	A	
Abengourou	Niable	Adjoumani-Kouassikro	1				1						
Abengourou	Niable	Zouhounou						1					2

Légende :

++ : Bon	+	Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- :	En panne (réhabilitation nécessaire)
A : Abandonnée	0 :	Absent

6.5.3. Etat des points d'eau dans les infrastructures sociales

Département	Sous-Préfecture	Village	Type d'infrastructure	Nom de l'infrastructure	Etat
Abengourou	Niable	Zouhounou	Dispensaire	dispensaire	0
Abengourou	Niable	Zouhounou	école ferme	aucun	0

Légende :

++ : Bon	+	Bon mais entretien nécessaire (changement de pièces d'usure)
- : Mauvais et réparation nécessaire (pièces importantes à changer)	-- :	En panne (réhabilitation nécessaire)
A : Abandonnée	0 :	Absent

6.5.4. Inventaire complet (voir version électronique)

6.5.5. Etat des points d'eau, par village (voir version électronique)

6.5.6. Etat des points d'eau, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.5.7. Récapitulatif des besoins, par Collectivité Territoriale (voir version électronique)

6.5.8. Cartes (voir version électronique)